



COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE CGT – FO – FSU - UNSA

Audience au cabinet de M. BORLOO le 18 mars 2010 :

Dialogue de sourds et langue de bois...

C'est ce qu'a ressenti l'intersyndicale à la sortie de son audience au cabinet de M. Borloo. Pourtant, le mouvement de colère et de protestation très significatif – vu la taille de notre administration - engagé par les personnels Mer depuis plusieurs semaines nous donnait une grande légitimité pour dénoncer les inégalités, les inquiétudes et les souffrances au travail des personnels. Elle pouvait nous laisser espérer une écoute plus qu'attentive et des amorces de réponses de la part du cabinet. Hélas ... rien de tout cela n'est arrivé !

Pourtant, les membres de l'intersyndicale (SNPAM-CGT, SNAMER-FSU, SNPAM-FO, UNSA-UPPAMER) s'étaient réunis place Fontenoy à 15h pour préparer leurs interventions au cabinet et coordonner leur action : synthèse des revendications, désignation d'un porte parole, etc...

Arrivé Hôtel de Roquelaure pour 18 h, nous avons été reçus dans un premier temps par M. PELTIER, Administrateur des Affaires Maritime et conseiller technique du ministre, qui a engagé le débat sur des sujets très généraux et nous a vanté, en bon petit soldat, les mérites de la réforme, des grenelles, de la politique actuelle etc.....

Aux questions embarrassantes posées par l'intersyndicale, les réponses sont restées très évasives voire inexistantes !

Après une heure de ce discours « langue de bois », M. DEGOS, Directeur adjoint du cabinet, nous a rejoint en s'excusant pour son retard. Le ton a alors changé et nous avons pu entrer un peu dans le vif des sujets qui nous préoccupent. Notre porte parole a alors déroulé l'importante liste des doléances et des revendications ;

synthèse des débats :

Les personnels sont très remontés ! Nous allons vous présenter leurs revendications de façon précise. La RGPP a mis en lumière le monde des Affaires Maritimes.

L' État ne met pas les moyens en face de ses ambitions...

Au niveau du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement n'a pas les moyens de sa politique.

Les affaires maritimes sont atypiques, après avoir longtemps fonctionné en circuit fermé, elles se trouvent maintenant confrontées à une ventilation de ses services entre le niveau Régional et Départemental en Interministériel. Pour les corps Mer, en surcharge d'activité, face au délitement de ses missions, sans plan de formation adapté, sans reconnaissance de sa technicité ni de la pénibilité de ses métiers, les agents vivent un profond mal être au travail.

Aucune prise en compte de la pénibilité au travail malgré nos interventions ! Depuis 2008, la réponse de l'administration de la Mer n'a pas varié : « on va s'en occuper... ».

Aux questions posées : où en sont les CCHS, le dossier Amiante ? L'administration n'apporte aucune réponse. Si une étude spécifique des personnels MER n'est pas engagée très vite, nous allons passer à côté des négociations des fédérations avec la Fonction Publique sur ce sujet. D'autant que l'on a retiré le service actif aux personnels sans aucune compensation.

En ce qui concerne le recrutement, notamment du personnel d'encadrement, nous observons qu'il n'y en a quasiment aucun pour les personnels civils alors que les personnels militaires sont recrutés en nombre (13 pour 1). Il existe également pour les postes de direction un système de « plafond de verre », c'est à dire un accaparement des postes à responsabilité par les personnels à statut militaire.

Le chantier engagé en 2009 sur la cotation des postes a été abandonné. Aucun plan de formation n'est proposé aux agents notamment pour ceux qui intègrent les services maritimes...

Voici dans les grandes lignes, les réponses fournies par M. DEGOS :

Nous avons fait la réforme des DIRM pour que vous existiez encore, pour que vos emplois soient encore identifiables... sinon, ils auraient été « noyés » ! Nous en sommes au bouclage du budget triennal est c'est notre priorité actuelle.

En ce qui concerne le DCS, le dispositif est nouveau et cohérent, il s'articule autour des DML qui travaillent pour le compte des DIRM avec le concours des ingénieurs d'armement. Des conventions entre les DDTM et les DIRM sont en cours de négociation avec le RBOP.

Nous constatons une carence en matière de formation, je demande aux services de la DAM que dans les 3 mois, un plan de formation initiale et continue cohérent soit proposé.

Concernant la pénibilité, je souhaite qu'il y ait une réunion avec la RH fin mars ou début avril pour parler également du service actif.

En ce qui concerne la reconnaissance de la technicité et les régimes indemnitaires, le cabinet ne donnera aucun engagement. Il propose que ce sujet soit abordé dans la globalité des propositions de la fusion des corps. Il faudra aborder également la question des taux promus / promouvables.

Concernant le mal être au travail, une partie du sujet se trouve dans la prise en compte des effectifs, de la technicité. Le cabinet souhaite que le CCHS puisse se réunir « dans un délai raisonnable » après le groupe de travail sur le maritime, et avant l'été. Il souhaite qu'à l'issue du groupe de travail sur la pénibilité, une nouvelle réunion au cabinet soit organisée.

En conclusion, nos doléances maintes fois répétées n'ont trouvé de réponse satisfaisante du directeur adjoint de cabinet, l'exercice a montré que nous assistions à un véritable « dialogue de sourds » !

Nous ne pouvons pas tolérer un tel mépris des personnels et de leurs représentants. Pour la prise en compte de nos revendications, le rapport de force est désormais indispensable. Nous vous engageons donc à durcir le mouvement selon des modalités que l'intersyndicale déclinera prochainement.

**Pour l'intersyndicale des personnels MER
Pascal Bossée
SNAMER-FSU**